

construire, rénover ou réaménager une bibliothèque : quelles aides et quels dispositifs pour un projet architectural de qualité ?



Mots clés :
attractivité culturelle,
aménagement du
territoire, rénovation et
performance énergé-
tique, mise en acces-
sibilité

Dispositif

Concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation

Fonctionnement

Mis en place en 1986, le concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation vise à développer un réseau d'équipements de qualité et permet de soutenir les collectivités territoriales dans leurs projets **d'investissements immobiliers**. L'importante dotation que consacre l'Etat à ces opérations est pilotée par chaque direction régionale des affaires culturelles, afin d'être au plus près des besoins des territoires.

Peuvent être financées les **opérations de construction, de rénovation, de restructuration, de mise en accessibilité, d'extension ou d'aménagement intérieur** d'une bibliothèque municipale et intercommunale ou d'une bibliothèque départementale. La bibliothèque peut prendre place dans un projet immobilier impliquant d'autres équipements (ex : crèche, école de musique, centre social...). Les petits travaux et les dépenses de maintenance de l'établissement, considérés comme relevant du fonctionnement courant, ne sont pas pris en charge.

Repères

- Des critères de **surface minimale en fonction de la population** conditionnent l'attribution de l'aide.
- En amont du dépôt du projet, le **conseiller livre et lecture de la DRAC**

apporte expertise et conseil à la collectivité pour définir et accompagner le projet (contribution dans le cadre d'études préalables, expertise dans la rédaction du projet culturel, scientifique, éducatif et social/PCSES, conseil et participation au recrutement de la maîtrise d'œuvre ou d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, participation au comité de pilotage...).

- Calendrier indicatif pour mener à bien un projet :
 - Définir un état des lieux de l'existant et l'ambition du projet
 - Elaborer un PCSES
 - Lancer les études préalables qui permettent de définir le programme architectural et toutes les dimensions du projet (aménagement des espaces, équipement...), avant sa validation par l'assemblée délibérante.
- Le montant de l'aide de l'Etat est **fixé sur le coût prévisionnel (HT) des travaux et des études** au moment de l'obtention du permis de construire. Le taux d'accompagnement, décidé par le préfet de région, varie en fonction de la nature des projets accompagnés. Les crédits sont versés **en amont du début du chantier**.

Contact

Pour tout projet, contactez le conseiller livre et lecture de la DRAC.



Philippe Laurent,
maire de Sceaux

QUELLE PLACE TIENT LA LECTURE PUBLIQUE DANS VOTRE POLITIQUE CULTURELLE ?

La lecture publique tient une place importante dans la politique culturelle de la Ville de Sceaux. J'en veux pour preuve l'ambitieuse réhabilitation de notre médiathèque municipale (appelée La Bibliothèque) menée pendant deux années, avec une réouverture au public en 2019.

La rénovation a contribué à faire évoluer le bâtiment et à l'adapter aux nouvelles missions des bibliothèques : lieux de consultation dans un cadre aéré et confortable, de travail individuel et collectif, espaces d'animation, de projection

et d'écoute, accueil des enfants sur le temps scolaire et périscolaire, etc. Les nouvelles technologies ont désormais la part belle puisque l'offre numérique a été largement déployée ; une offre facilitant l'accès à distance des contenus culturels et documentaires qui s'est révélée très utile au moment des confinements en raison de la pandémie et qui a servi à faire connaître ces nouvelles ressources aux usagers. La réhabilitation s'est accompagnée d'un équipement de bornes d'emprunt permettant désormais aux bibliothécaires de davantage se consacrer directement au public, soit une amélioration du service apportée à la population.

La Ville a souhaité profiter du nouvel équipement pour revoir les horaires d'ouverture et proposer une ouverture dominicale. Enfin, la Ville a installé en même temps que la rénovation de la bibliothèque des boîtes à livres réparties dans l'espace urbain pour favoriser la circulation des livres dans le territoire. En somme, le remaniement intégral de notre bibliothèque a fortement réaffirmé la place de la lecture publique à Sceaux !

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE LA LECTURE PUBLIQUE ?

Toujours dans le cadre de la rénovation de notre bibliothèque, les services de l'Etat ont accompagné la Ville en prodiguant des conseils et en valorisant le soutien de l'Etat dans le cadre du concours particulier "Bibliothèques" au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD). Ses aides ont largement contribué à la rénovation du bâtiment mais aussi aux équipements mobilier et numérique de notre médiathèque et donc, de manière plus globale, au développement de la lecture publique.

Ce partenariat est notable. Appréciable aussi, car il permet un échange étroit entre les collectivités territoriales qu'ils s'agissent des services, comme des élus, et les services de la DRAC, tout en bénéficiant de l'expertise de ces derniers. Cet éclairage donné, à une époque de forte mutation numérique qui impacte tant les pratiques que les supports culturels, a été précieux.

QUELLE ÉVALUATION DE L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE ?

Très attaché à la notion de service public et à l'accès facilité à la culture pour tous, j'ai estimé indispensable que, lors de la réouverture de la bibliothèque, celle-ci puisse avoir des horaires adaptés aux évolutions des rythmes de vie de

la population. La bibliothèque est donc passée de 31h d'ouverture hebdomadaire avant travaux – ce qui était déjà conséquent pour une ville de 20 000 habitants et par rapport aux bibliothèques des villes voisines – à 35h.

Cet aménagement d'horaires a permis un accès plus conséquent à la culture, d'autant que notre cinéma municipal est lui-même ouvert sept jours sur sept. La médiathèque est désormais ouverte six jours par semaine dont le dimanche matin, lorsque le centre-ville est fréquenté en raison des ouvertures des commerces de bouche et du marché bio. Une ouverture partielle en semaine sur la pause méridienne favorise la présence des actifs travaillant à Sceaux mais n'y résidant pas. Une ouverture jusqu'à 19h en semaine facilite également la venue des Scéens à la fin de leur journée de travail. Les horaires sont dorénavant plus lisibles et plus simples à mémoriser pour le public.

L'ouverture dominicale est tout particulièrement appréciée des familles : elles restent plus longtemps sur place que les autres jours et empruntent clairement davantage ce jour-là.

Le bilan est donc tout à fait positif ! Sans oublier que la dotation générale de décentralisation de l'Etat pour les projets d'extension des horaires a permis le recrutement d'agents vacataires facilitant ainsi sa mise en œuvre et son fonctionnement.

témoi— gnage

QUELS PROJETS DANS LE DOMAINE DES POLITIQUES DE LECTURE PUBLIQUE ?

Les actions en matière de lecture publique sont très nombreuses, variées et animent la bibliothèque tout au long de l'année. Elles visent à toucher les publics dans leur diversité. Il peut s'agir aussi bien d'actions en direction des tout-petits en crèches, que des résidents des maisons de retraite, le travail en direction des scolaires bien sûr avec par exemple la création d'un coup de cœur littéraire des lycées, puisque nous en avons trois à Sceaux. Il s'agit de s'inscrire aussi bien dans les dispositifs nationaux que de travailler en lien étroit avec l'ensemble des partenaires locaux, qu'ils soient culturels ou non. Les projets en cours de développement portent notamment sur un partenariat avec le théâtre Les Gémeaux, scène nationale de Sceaux, ou encore l'accompagnement de la bibliothèque associative du centre culturel et social des Blagis.

Entretien avec
Jérôme Pallavacini,
directeur des affaires
culturelles de Sceaux,
et Sébastien Cantéro,
directeur de
La Bibliothèque



Décision. La rénovation a abouti à une modernisation beaucoup plus globale de l'équipement que ce qui avait été envisagé dans un premier temps. La bibliothèque a été installée au départ, dans les années 80, au pied d'un immeuble d'habitation du centre-ville dans un local initialement conçu pour accueillir la Poste. On s'est aperçu que l'infrastructure technique, sur cinq niveaux, était très vétuste, avec des problèmes de réseau électrique, d'éclairage, de canalisation... Autre difficulté, le bâtiment n'était pas en conformité avec les nouvelles normes de l'accessibilité. Par ailleurs, les usages ont évolué depuis les années 80. Donc la rénovation était indispensable.

Processus. La Ville a fait appel à un cabinet extérieur pour une mission de faisabilité de programmation et d'aide au recrutement d'un architecte, ce qui a permis d'envisager une restructuration en profondeur des locaux. Alors – c'était en 2012 –, le rôle de la DRAC était surtout de nous faire valoir ce à quoi l'on pouvait prétendre en termes de subventions, de nous encourager et aussi de nous inciter à doter la bibliothèque de certains outils (portiques RFID, automates de prêt, mobilier...). Ainsi que d'avoir recours à une agence.

Outre un important travail de lumière, d'accès au jardin, de la création de salles individuelles, d'un espace de travail collectif, d'un autre pour les scolaires, d'un petit auditorium..., l'une des réussites de l'architecte a été d'imaginer à l'extérieur un bardage noir qui permet à la bibliothèque d'être bien identifiée en tant que telle de l'extérieur.

Acceptabilité par le conseil municipal. Cet équipement représentait un coût certain. Comme tout projet de ce type, cela a pu soulever des réticences. Pour autant, beaucoup des élus s'accordaient sur la nécessité de rénover la bibliothèque. Et surtout, le projet architectural a très vite été accepté. Nous avons aussi la chance d'avoir un maire ancien élu à la culture et très soucieux de la notion de service public. Il fallait donc avoir un équipement à la hauteur de la demande de la population. Enfin cela correspondait aussi à une population en augmentation.

Financements. Au total, le projet a coûté 4,6M€, avec une aide de la DRAC d'environ 1M€ dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD) et un apport de 600 000€ de la région Ile-de-France. Nous avons également bénéficié de 30 000€ de la réserve parlementaire et, dans le cadre de l'informatisation, d'environ 30 000€ de la part de la Métropole du Grand Paris. Cela a donc coûté à la Ville 3M€.



Judith Le Ralle,
maire-adjointe à
la culture de l'Île d'Yeu

Située à 17 km des côtes vendéennes, l'Île d'Yeu est l'île du littoral atlantique la plus éloignée du continent auquel elle est reliée uniquement par bateaux, au gré des marées. La commune de l'Île d'Yeu compte 4 988 habitants à l'année (avec des pointes à 35 000 personnes en pleine saison estivale).

Cette forte variation touristique fait vivre notre île, mais peut

aussi la fragiliser. L'accès à la culture de la population insulaire demeure donc pour l'équipe municipale une obligation de service public au même titre que l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et à la santé. La politique culturelle que nous menons vise à maintenir l'Île d'Yeu comme un territoire vivant et attractif à l'année (et pas seulement en été).

Volontarisme politique. Seule île ligérienne habitée, l'Île d'Yeu mène une politique particulièrement volontariste dans le domaine de la culture. Aussi, depuis une quinzaine d'années, l'offre culturelle et patrimoniale de la commune est encadrée par la Direction municipale des Affaires culturelles qui comprend dix salariés, ce qui est notable pour une commune de cette dimension. Les équipements centraux sont la salle de spectacle du Casino, le Cinéma Islais et la bibliothèque. Le cinéma labellisé Arts & essai (30 000 spectateurs par an) a été repris en régie municipale en 2008, une saison culturelle a été lancée

de septembre à juin dans la salle du Casino depuis 2010 (4 000 spectateurs par an), et le service patrimoine (25 000 visiteurs par an) a été conçu comme un espace d'échanges et de rencontres autour de l'histoire collective.

Le développement de la lecture publique dans un territoire atypique. Concernant la lecture publique, la commune de l'Île d'Yeu a choisi de mettre en œuvre une politique forte à destination de l'en-

semble de sa population. Une première bibliothèque municipale de 96m² a été ouverte en 2015 dans l'ancienne bibliothèque de l'école publique. Un poste à temps plein a été créé, suivi de deux autres en 2022.

Après un premier bilan très encourageant, la décision a été prise en 2018 de construire une médiathèque de près de 600m² adaptée aux enjeux contemporains de la lecture publique.



Chantier de la médiathèque à l'Île d'Yeu

© DR

La future médiathèque, dont la construction doit s'achever fin 2022, prendra place au cœur du Pôle culturel du Petit Chiron. Les élus ont choisi d'implanter le Pôle culturel au cœur de Port-Joinville, le chef-lieu de la commune, qui réunit les structures éducatives (écoles et collèges), sportives et culturelles (théâtre et cinéma), et qui constitue également la porte d'entrée principale de l'île avec la gare maritime.

Des services complémentaires pour la population. Le Pôle culturel regroupera plusieurs services municipaux : direction de la culture, patrimoine, archives municipales, centre de loisirs (9-12 ans), médiathèque, espace numérique, Fablab et Micro-Folie. Ces différents services ont vocation à mettre en œuvre une politique transversale au centre de laquelle s'inscrit la médiathèque, dans un esprit délibéré de tiers-lieu. Dans cette perspective, l'enjeu de communication sur les usages de la bibliothèque est essentiel pour en modifier l'image : la bibliothèque n'est réservée ni aux enfants, ni aux jours de pluie, elle ne propose pas exclusivement des romans et albums à emprunter.

Avec la médiathèque comme pivot, ce pôle ambitionne de créer des synergies entre ces différents composants : des projets émergeront au sein de la bibliothèque, ils s'enrichiront au contact de la Micro-Folie et trouveront une concrétisation au sein de la salle d'exposition ou du Fablab. Cette combinaison de

projets co-construits a pour ambition de créer un espace public de convivialité actif tout au long de l'année.

Pour que ce service public culturel joue pleinement son rôle d'éveil et de lien social, l'accès à l'ensemble de ces services sera gratuit.

Conception du projet et partenariat avec l'Etat. Depuis la conception, la commune de l'île d'Yeu a pu bénéficier d'un accompagnement de la DRAC, ainsi que du soutien du Département de Vendée.

Conscients de notre spécificité insulaire, de l'ambition de notre projet pour la population et l'avenir de notre fragile territoire, les services de l'Etat nous ont accompagnés en matière de conseils comme en crédits du concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation.

Ils ont su apporter un éclairage et une aide opportuns au moment où ce projet a connu des revers aujourd'hui derrière nous fort heureusement. Cette contribution est, à nos yeux, essentielle : au-delà des seuls équipements, il est bien question de sens à apporter à la population. Notre ambition culturelle est de proposer à la population insulaire une offre dont la future bibliothèque deviendra le phare.